



www.financespubliques.cgt.fr/23/
n°10 oct 2013

SPECIAL CAP
A – B – C
Recours évaluation

Les CAP se sont réunies les 9- 12 et 19 septembre afin d'examiner les demandes de recours sur l'évaluation 2013 présentées par des agents des catégories A -B -C :

Préalablement à la tenue des CAP la CGT a écrit à la Direction afin de connaître le nombre de recours hiérarchique, le nombre d'entretiens et le nombre de recours en CAPL par catégorie et par filière.

La Direction nous a répondu que 16 recours ont été déposés devant l'autorité hiérarchique.

Catégorie A : 3 recours - 2 filière gestion publique et 1 filière fiscale
Catégorie B : 7 recours – 2 filière gestion publique et 5 filière fiscale
Catégorie C : 6 recours filière fiscale

A noter que 5 recours avaient été formulés par des agents d'un même service. De quoi alerter la direction!!! D'autres agents n'ont rien fait sachant que le chef de service était sur le départ. Le comportement de ce chef de service qui a depuis quitté le département a été dénoncé par la CGT lors de la CAP C et par Solidaires en CAP B. Cette personne a tenu des propos injurieux vis à vis de certains collègues y compris de sa hiérarchique. La direction a reconnu que ce comportement était « **inacceptable** ». Le Directeur « **est tombé de la nacelle** » en découvrant les propos injurieux que ce personnage tenait à l'égard de collègues.

Le nombre total d'entretiens devant l'autorité hiérarchique est de 3 (1A Filière GP et 2 C filière fiscale).

Le nombre total de recours présentés devant les CAPL est de 6 : 1A FGP – 2B FF et 3 C FF.

CAPL n°3 - catégorie C : les 3 agents ont pu obtenir satisfaction - partiellement ou en totalité. Soit au niveau d'une bonification, soit au niveau du tableau synoptique. Les 3 agents ont bénéficié d'une bonification supplémentaire d'un mois.

Le vote des OS a été différent suivant les dossiers.

CAPL n°2 – catégorie B : 2 recours ont été examinés. Un agent a obtenu satisfaction en totalité sur le tableau synoptique, un autre a obtenu satisfaction partiellement et va faire appel au niveau national. Pour chaque agent le vote des OS a été unanime.

CAPL n°1 – catégorie A : Si la demande de révision de l'évaluation devant l'autorité hiérarchique a connu une suite plus favorable, il n'en a pas été de même lors de la CAP.
Vote contre de la part des OS.

Billet d'humeur du 2 octobre:

Le service CEPL ne répond plus, le service CEPL ne répond plus, le service CEPL ne répond plus.

Il n'y a plus d'abonné téléphonique au numéro que vous avez demandé. La direction n'a pas réglé la facture téléphonique du service ? Non, non...Il faut bien un trait d'humeur (ou de colère) pour signaler que le dispositif « mis en œuvre de manière temporaire et exceptionnelle (voir ci-dessous)... » est prorogée jusqu'au 11 octobre inclus. L'exceptionnel dure et perdure. A qui le tour ? ? ? ? ? ? ? ?

Billet d'humeur du 27 septembre

Fermeture d'un service à la direction

C'est la 1ère fois à notre connaissance qu'un service de la direction est fermé. Les agents sont-ils victimes d'une maladie contagieuse pour que la direction prenne cette décision. En effet, le service CEPL ne prend pas d'appel téléphonique du 20 au 30 septembre inclus. L'usage de la messagerie est toléré mais avec parcimonie (non, il ne s'agit pas d'un corse). C'est tout simplement la faute du manque de personnel pour assurer le déploiement du PES V2 et la dématérialisation des échanges qui en sont la cause.

C'est effectivement une charge de travail importante qu'une seule personne ne peut pas effectuer en plus de son travail quotidien. La direction aurait peut-être pu anticiper en affectant une autre personne (comme dans d'autres départements) à la dématérialisation !!!

Les agents qui sont affectés à cette tâche travaillent « en mode industriel » afin que le calendrier prévisionnel soit respecté. Nous espérons qu'ils n'auront pas à se justifier sur un certain nombre de tâches qui sont restées en suspens et que dame statistique sera conciliante.

Enfin, comme il est signalé dans le mail, ce dispositif est « mis en œuvre de manière temporaire et exceptionnelle... ». Espérons que l'exceptionnel ne devienne pas la règle pour ce service comme pour d'autres.

